

République Française

Département du  
Pas-de-Calais

Arrondissement de  
Béthune

Canton de Barlin

Séance du  
30 septembre 2021

VILLE DE BARLIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le trente septembre à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 23 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Gabriel BELAMIRI (procuration à P. CONSTANCE), Alain DUFRENNE (procuration à I. WILLEMAND), Gérard DUMONT (procuration à R. PRUD'HOMME), Bruno PIECKOWIAK (procuration à F. DURANEL) et Frédéric HALLEZ (procuration à S. MICHEL).

**Objet : 2021-09/11 Convention de partenariat entre Noeux-Environnement et la ville de Barlin dans le cadre de l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) « préservation des corridors écologiques en faveur de la biodiversité locale » 2021**

Madame Isabelle WILLEMAND est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association Noeux-Environnement ayant son siège 421 route Nationale à Nœux-Les-Mines propose un partenariat dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL pour la « préservation des corridors écologiques en faveur de la biodiversité locale ».

Pour cela une convention doit être signée pour poser les termes du partenariat. Il s'agit d'une intervention sur plusieurs semaines dans le but de préserver des corridors de biodiversité locale dans l'Artois. L'espace repéré est la friche Chico-Mendès ainsi que le cavalier se situant au bout de l'allée des Tilleuls.

Le projet consistera en :

- La sensibilisation et pédagogie de projet (8 animations « Scolaires, extrascolaires ou tout public »)
- Communication de projet par panneau et flyers
- Des travaux spécifiques de gestion différenciée (8 jours)
- Des travaux spécifiques arbres têtards (5 arbres)

Le coût du projet est estimé à 13 390,00 € pour lequel la DREAL participe à la hauteur de 80%.

Le reste à charge pour la commune est estimé à 2 678,00 €, dont un acompte de 50 % est prévu à la signature de la convention soit 1 339,00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'autoriser à signer cette convention de partenariat.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

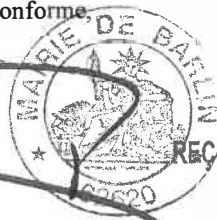
Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association Noeux-Environnement ainsi que le versement de la participation financière prévue d'un montant de 2 678,00 € dont un acompte de 1 339,00€.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
J. DAGBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 06 octobre 2021

Le Maire,  
J. DAGBERT



RECULE 07 OCT. 2021

